

Document d'Informations Clés : Support en Euros

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Option d'investissement

Le support en euros d'Aréas est une option d'investissement du produit Multisupport 3 proposé par Aréas Vie, 47, rue de Miromesnil 75380 Paris cedex 08, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes que vous pouvez contacter en appelant le 01.40.17.65.00 ou en vous connectant sur le site www.areas.fr, rubrique « Nous contacter ». Aréas Vie est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09.

Version du document : 15.04.2025

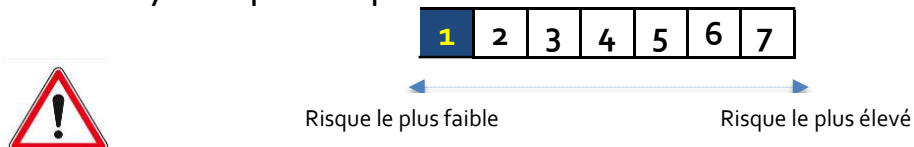
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste cette option d'investissement ?

Type	Support en euros . Le support en euros est l'une des options d'investissement des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation sur laquelle vous pouvez affecter tout ou partie de vos versements. Le support en euros est un support d'investissement offrant une garantie en capital au moins égale aux sommes investies nettes de frais. Ce support est accessible dans le cadre de la souscription d'un contrat d'assurance vie Aréas Multisupport 3.
Objectifs	Le support en euros garantit à tout moment un capital égal à la somme de cotisations nettes investies sur ce support, déduction faite des éventuels montants désinvestis (rachat, réorientation épargne) et de tous les frais (des frais de gestion sur encours, des frais sur versements et des frais d'arbitrage) et augmenté des revalorisations nettes de frais de gestion. Chaque 31 décembre, Aréas Vie détermine la participation aux bénéfices selon les dispositions contractuelles et réglementaires. Le support en euros donne lieu à des investissements sur les marchés réglementés français et internationaux dans des classes d'actifs tels que les actions (petites, moyenne et grandes capitalisations), les obligations et les obligations convertibles, l'immobilier, l'or et les matières premières. L'horizon de détention recommandé est d'un an au vu de la garantie en capital net des frais de gestion. Le rendement de cet investissement dépend des performances du support en euros.
Investisseurs de détail visés	Ce produit est destiné à être commercialisé auprès de toute personne souhaitant épargner pour compléter ses revenus, valoriser son capital, financer un projet, préparer sa retraite et/ou transmettre son patrimoine dans le cadre fiscal de l'assurance vie. Le support en euros s'adresse à tout type d'investisseurs de détail recherchant la sécurité avec une garantie de leur capital investi hors frais de gestion. Ce support est particulièrement adapté pour les clients les moins avertis et ceux souhaitant moduler leur profil de risque sans s'exposer aux aléas des marchés financiers.

Quels sont les risques, et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque retient l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du support en euros du produit Multisupport 3 par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Aréas n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Ce tableau ci-dessous montre les sommes que vous pourriez obtenir pour trois périodes de détention différentes, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000€.

Investissement de 10 000€		1 an	4 ans	8 ans
Scénario en cas de survie				
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	0,0%	0,0%	0,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 101 €	10 318 €	10 518 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	1,0%	0,8%	0,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 101 €	10 373 €	10 670 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	1,0%	0,9%	0,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 102 €	10 430 €	10 828 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	1,0%	1,1%	1,0%
Scénario en cas de décès				
Evènement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 101 €	10 373 €	10 670 €

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution de marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Aréas n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir une perte financière en cas de défaillance de l'assureur. Le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP) est actionné par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) lorsque la société d'assurances n'est plus en mesure de faire face à ses engagements envers les assurés, et lorsque l'ACPR a épuisé les moyens dont elle dispose.

L'indemnisation prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie prend en compte l'ensemble des provisions représentatives des droits résultant des contrats d'assurance ou contrats et bons de capitalisation afférents à un même assuré, un même adhérent ou un même bénéficiaire de prestations dans la limite des deux plafonds suivants :

- jusqu'à hauteur de 70 000 euros pour toute garantie en capital ;
- jusqu'à hauteur de 90 000 euros pour des rentes dont le versement est en cours.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez **10 000 euros**. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Investissement 10 000€ Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux (€)	8€	35€	72€
Réduction du rendement par an (%)	-0,1%	-0,1%	-0,1%

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0 % - 4,5 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal, vous pouvez payer moins.
	Coûts de sortie	0 % - 0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0 % - 0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1.0%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 % - 0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0 % - 0 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute demande ou rectification d'information vous concernant, vous devez consulter votre interlocuteur habituel (agence, courtier, gestionnaire de votre dossier).

En cas de mécontentement, nous vous invitons à adresser une réclamation écrite à l'interlocuteur en charge de votre dossier qui en accusera réception dans les 10 jours ouvrables (sauf si une réponse vous est apportée dans ce laps de temps) et vous répondra dans les meilleurs délais et au plus tard, dans les deux mois à compter de votre envoi.

En cas de désaccord persistant ou en l'absence de réponse, vous pouvez également poursuivre les échanges avec notre société en adressant votre réclamation à notre service relations clientèle (47, rue de Miromesnil 75380 Paris cedex 08, www.areas.fr, téléphone : 01 40 17 65 00) qui réexaminera votre dossier.

Dans tous les cas, deux mois après l'envoi de votre première réclamation écrite, à condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée et que votre réclamation date de moins d'un an, vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance (TSA 50110 75441 Paris cedex 09 ou par voie électronique www.mediation-assurance.org). L'avis du Médiateur de l'assurance ne lie pas les parties qui sont libres d'accepter ou de refuser sa proposition de solution et de saisir le tribunal compétent.

Autres informations pertinentes

A l'occasion de votre adhésion au Multisupport 3 et conformément au Code des assurances, il vous sera remis :

- un double de la demande d'adhésion
- les conditions générales
- la formalisation du devoir de conseil
- un rapport investisseur
- les Documents d'Informations Clés relatifs aux unités de compte sélectionnées
- votre déclaration de l'origine des fonds
- l'annexe relative aux orientations de gestion des OPCVM Au cours de votre adhésion, vous recevrez chaque année un relevé de situation annuel ainsi que, chaque trimestre, un relevé de situation trimestriel.

Une fois le contrat conclu, il vous sera remis les conditions particulières du contrat d'assurance vie Multisupport 3. Des frais supplémentaires, non pris en compte dans la section « Coûts » du présent document peuvent s'appliquer en fonction des options que vous choisirez d'exercer tels que les frais d'arbitrage et les frais de surperformance.